

## Paul-Henri Spaak, Combats inachevés

**Légende:** Dans ses Mémoires, Paul-Henri Spaak, ancien ministre belge des Affaires étrangères et ancien président de la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, évoque les difficultés rencontrées en 1955-1956 au cours des négociations de Val Duchesse et rappelle la nature des exigences françaises dans le domaine atomique.

**Source:** SPAAK, Paul-Henri. Combats inachevés. Volume II: De l'espoir aux déceptions. Paris: Fayard, 1969. 444 p. (Les grandes études contemporaines). p. 89-91.

**Copyright:** (c) Paul-Henri Spaak

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive respectivement du CVCE et/ou de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser au CVCE ou aux auteurs ou ayants droit concernés.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/paul\\_henri\\_spaak\\_combats\\_inacheves-fr-5a24f836-ca9c-4cb1-98f3-76247a635436.html](http://www.cvce.eu/obj/paul_henri_spaak_combats_inacheves-fr-5a24f836-ca9c-4cb1-98f3-76247a635436.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

[...]

La controverse sur l'usage militaire de l'énergie atomique surgit dès le début des négociations. A la conférence de Noordwijk déjà, en automne 1955, M. Pinay me prit à part pour me dire que le traité en élaboration ne serait jamais voté par le Parlement français s'il devait faire obstacle au développement militaire de la France. Félix Gaillard me confirma ce point de vue. Ils me demandèrent instamment de faire tout ce que je pouvais pour éviter cet écueil. Je pris leurs avertissements au sérieux et j'agis au mépris de mes propres convictions, essayant de trouver une formule de conciliation. Ce n'était pas facile. L'Allemagne ne désirait pas que la France jouisse d'une situation privilégiée. Les autres négociateurs, voulant apporter une contribution au désarmement général, pensaient qu'il fallait interdire radicalement l'usage de l'énergie nucléaire à des fins militaires.

A la veille de la conférence de Venise, le 24 avril 1956, je pris la responsabilité d'écrire à chacun des ministres des Affaires étrangères pour leur proposer un compromis. Cette initiative m'était imposée par une campagne de presse qui se déclenchait en France, semblable à celle qui avait accompagné la discussion de la C.E.D. Michel Debré s'y distingua particulièrement. Il publia dans *Combat* un article d'une incroyable violence, me prenant personnellement à partie, m'accusant de « creuser la tombe de la France et d'y jeter chaque jour une pelletée, d'être à la solde des mythologues, des Américains et des Allemands ». Cela au moment même où je prenais seul ou presque, aux Nations Unies, la défense de son pays injustement attaqué à cause la guerre d'Algérie. Aux injures qu'il m'adressait, il en ajoutait quelques-unes à l'égard de Jean Monnet et de René Mayer.

[...]

Au lieu de répondre à Michel Debré, j'écrivis à mes collègues pour leur demander de réfléchir à une idée que je leur proposais à titre personnel.

« Dans la perspective des efforts en vue du désarmement mondial, les Etats membres conviendraient pour une période déterminée de renoncer à la fabrication d'armes nucléaires stratégiques de destruction massive. Si, toutefois, un changement de circonstances imposait une autre attitude, ils s'en remettaient à une décision unanime du Conseil des ministres de la communauté.

« Une telle renonciation aux fabrications militaires ne se confond pas, cela va de soi, avec un armement atomique qui peut être fourni par d'autres pays.

« Au-delà de cette période, les Etats membres conviendraient de ne procéder à ces fabrications militaires qu'avec l'accord d'au moins deux autres Etats membres. Les approvisionnements en combustibles nucléaires seraient assurés par l'Euratom pour les fabrications militaires ainsi agréées, qui seraient soumises aux règles de contrôles prévus pour les autres utilisations. En cas de pénurie, une décision unanime du Conseil serait nécessaire pour accorder à un Etat, sur les ressources communes, une attribution particulière en vue de ces fabrications militaires. A défaut de cette décision unanime, la répartition aurait lieu en fonction des besoins civils courants, de sorte que l'Etat qui aurait un programme militaire devrait prélever les matières nécessaires sur son attribution. »

Ma suggestion ne fut pas adoptée. La question de l'utilisation militaire de l'énergie atomique resta longtemps un obstacle impossible à franchir. Il fallut attendre l'intervention des chefs de gouvernement à la fin de 1956 pour qu'un accord soit trouvé. Il est repris dans le traité : les pays jouissent d'une certaine liberté en matière d'utilisation militaire, mais ils acceptent certains contrôles.

Dans la pratique, le traité est aujourd'hui violé. La France a usé des libertés prévues, mais refuse le contrôle. Ses partenaires, là comme ailleurs, se sont inclinés devant ses exigences.

[...]